

**ARRETE DU MAIRE N°2025-405
REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION**

Le Maire de la commune de MOREAC,

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 44, R. 225 et R. 225-1,

Vu le Code général des collectivités territoriales, art. L. 2212-2, L. 2213, L. 2213-5 et L. 2512-13,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et les textes qui l'ont modifié et complété,

VU l'arrêté de délégation de fonction et signature du 28/05/2020 à M. Maurice POUILLAUDE

Vu la demande du 1^{er} juillet 2025 de la COMMUNE DE MOREAC

En vue de **travaux de réfection des pavés du centre bourg**, place de l'église, en agglomération

A R R E T E

Article 1 : Les travaux seront réalisés à partir du 07/07/2025 jusqu'au 21/07/2025

Article 2 : La circulation sera réglementée de la manière suivante : (cf plans en Annexe 1 et 2)

- **Le lundi 07/07/2025 :** La **place de l'église**, en face des numéros **6 et 7** sera barrée et une déviation de mise en place par les rues du Bourgneuf, Le Carladez, et la rue de Saint-Cyr
- **Le mardi 8 et mercredi 09/07/2025 :** La **Rue de la Madeleine** en face des numéros **4 et 6** sera barrée et une déviation de mise en place par la place de la résistance, rue de la Fontaine et la rue du Couvent
- **Du mercredi 09/07/2025 au vendredi 11/07/2025 :** La **Rue du Couvent** en face des numéros **8bis jusqu'au 2 place de l'église** sera barrée et une déviation de mise en place par la rue Auguste Brizeux et la rue du Calvaire
- **Le lundi 21/07/2025 :** La **Rue du Calvaire** en face des numéros **1 et 2** sera barrée et une déviation de mise en place par la rue Auguste Brizeux

Article 3 : Les panneaux réglementaires de signalisation (travaux, cônes, chaussée rétrécie ...) seront installés par les services technique de la commune.

Article 4 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Les services techniques de la commune
- La société Brocéliande, représentée par Josset Sylvain, en charge des travaux de réfection des pavés

A Moréac,
Pour le Maire et par délégation,
Le 2 juillet 2025



L'Adjoint au maire,
Maurice POUILLAUDE



